



FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

POSTE D'OFFICIER

Assemblée générale annuelle 2024

Selon l'article 26 des règlements généraux de l'Association québécoise du loisir municipal, un membre officier peut poser candidature à un poste d'officier au CA, lorsque celui-ci est en élection. Pour ce faire, il doit le signifier au comité de mise en candidature au moins une semaine avant la date de l'assemblée générale annuelle par bulletin de mise en candidature contresigné par deux membres officiers de villes différentes.

Lors de l'élection à un poste d'officier au CA, seuls les candidats ayant déposé leur candidature signée seront éligibles. En l'absence de proposition de candidature pour un poste d'officier au CA selon les échéances indiquées, les candidatures seront acceptées lors de l'assemblée générale.

Pour l'année 2024, le comité de mise en candidature est composé de :

Monsieur Martin Gilbert
Madame Véronique Bélanger
Madame Valérie Benoit

Les postes en élection lors de l'AGA 2024, pour une durée de mandat de 2 ans est :

Vice-présidence
Secrétaire-trésorier

L'Assemblée générale des membres aura lieu le 4 octobre 2024 à compter de 10 h 45 dans la salle Montréal 1 à 8 de l'Hôtel Bonaventure Montréal. Le formulaire de mise en candidature doit être transmis par courriel, au plus tard le jeudi 19 septembre à 18 h, à richard@loisirpublic.qc.ca.



Association québécoise du loisir municipal

CANDIDATURE AU POSTE DE :

- VICE-PRÉSIDENCE
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Prénom et nom :	
Fonction :	Organisation :
Adresse :	Ville et code postal :
Téléphone :	Courriel :

Signature du candidat

date

IDENTIFICATION DU 1^{ER} MEMBRE OFFICIER APPUYANT LE CANDIDAT

Prénom et nom :	
Fonction :	Organisation :
Adresse :	Ville et code postal :
Téléphone :	Courriel :

Signature du 1^{er} membre officier en règle

date

IDENTIFICATION DU 2^E MEMBRE OFFICIER APPUYANT LE CANDIDAT

Prénom et nom :	
Fonction :	Organisation :
Adresse :	Ville et code postal :
Téléphone :	Courriel :

Signature du 2^e membre officier en règle

date